

FORMULAIRE D'ADHESION SAISON 2024/2025

Réinscription

Inscription

ADHÉRENT :

NOM/PRENOM

Date de naissance

Sexe

Nationalité

Adresse de l'adhérent

Code postal : Ville :

Autorisations :

quitter le club seul

OUI / NON

être pris en photo pour les réseaux sociaux du Club

OUI / NON

Numéro de téléphone :

Adresse mail - **OBLIGATOIRE**

RESPONSABLE LEGAL 1 : père / mère / autre

Nom / Prénom :

Téléphone :

Adresse mail (non obligatoire) :

RESPONSABLE LEGAL 2 : père / mère / autre

Nom / Prénom :

Téléphone :

Adresse mail (non obligatoire) :

A REMPLIR PAR LE CLUB

	REF. GROUPE	NBRE COURS	MONTANT COTISATION
Groupe / jour	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Groupe / jour	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Aucun cours d'essai n'est possible en dehors des journées portes ouvertes & découvertes.

L'adhésion au club vaut acceptation du règlement intérieur du GCPT.

Le Club se réserve le droit de modifier en début de saison les créneaux proposés au moment des pré-inscriptions en fonction des effectifs des groupes et des emplois du temps des adhérents et des animateurs. Ces modifications seront soumises à votre acceptation. En cas de refus, le Club remboursera les sommes versées.

Aucun cours ne sera dispensé aux adhérents n'ayant pas fourni de justificatif médical lors du 1er cours.

paraphe

COMMENTAIRES PARTICULIERS

REGLEMENT

Aucune inscription ne sera enregistrée sans le dépôt complet du règlement.

- pour les personnes souhaitant un échelonnement, tous les chèques devront être remis à l'inscription (avec encaissement au 31/12/2024 maximum)
- pour les personnes ayant des aides (caf, mairie ou autres), la totalité du montant de l'adhésion vous sera demandé. Une fois l'aide perçue nous vous rembourserons la différence ou nous vous restiturons votre/vos chèque(s) non encaissé.
- pour les personnes en attente de chèques vacances, la totalité du montant de l'adhésion vous sera demandée, une fois les chèques vacances reçus nous vous restiturons votre/vos chèque(s) non encaissé.

Des remboursements partiels ou gestes financiers peuvent être accordés dans certains cas particuliers (cf. règlement intérieur du GCPT).

Une remise de 40 euros est accordée pour la 3ème adhésion de la même famille (père, mère, enfants)

ESPECES

CARTE BANCAIRE

CHEQUE

Emetteur

Banque

Montant(s)

Encaissement fin :

Uniquement en cas de
plusieurs inscriptions

ANCV / COUPONS SPORTS

à fournir avant le 31 octobre 2024

AIDES ACCORDEES (montants)

JAPIL
PASS'SPORT

MAIRIE

CE

Règlement groupé

Nom/prénom

Groupe

La pratique d'une activité sportive en lieu clos et dans un espace à usage collectif entraîne des risques dont le club ne peut-être tenu pour responsable.

Date de l'inscription

signature